



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION

SERVICE ENVIRONNEMENT

Affaire suivie par : Lucille PROVOST

N°D2022-221-STE

OBJET : CONVENTION FINANCIÈRE RELATIVE AUX MODALITÉS DE COMMANDE ET DE FACTURATION DES GUIDES DU COMPOSTAGE AVEC VALORIZON

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'adhésion de Fumel Vallée du Lot au Syndicat de valorisation et traitement des déchets ménagers de Lot-et-Garonne : ValOrizon ;

Vu le financement mis en place par ValOrizon pour ses collectivités adhérentes pour la conception et l'impression de guides du compostage individuel et partagé à hauteur de 55 % du montant total de la commande ;

Vu la nécessité de passer commande pour l'achat de 3000 guides du compostage individuel et de 500 guides du compostage partagé pour un montant total de 1 765,62 € HT ;

Considérant qu'il y a lieu de signer une convention financière entre Fumel Vallée du Lot et ValOrizon afin de bénéficier du financement de 55%, soit un reste à charge de 45% pour la collectivité : 794,53 € HT ;

Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,

1°) – D'approuver la convention financière relative aux modalités de commande et de facturation des guides du compostage avec ValOrizon ;

2°) – Précise que le montant total restant à charge pour Fumel Vallée du Lot est de 794,53 € HT ;

3°) – D'autoriser la signature de ladite convention et de tous les documents en rapport avec cette affaire ;

4°) – Précise que les dépenses sont inscrites au budget 2022 (section fonctionnement).

AR Prefecture

047-200068930-20221216-D2022_221_STE-AR
Reçu le 27/12/2022
Publié le 27/12/2022

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 16 décembre 2022

Le Président



Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 27 décembre 2022
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 27 décembre 2022

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com